



ASSOCIATION SPORTIVE "LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB"

COMMISSION DE CONTROLE



Réunion du Mardi 27 Octobre 1959

PROCES - VERBAL N° 1

La Commission de Contrôle, créée par délibération du Conseil Municipal en date du 7 Juillet 1959 - N° 59/2 - 111, approuvée par M. le Préfet du Nord le 3 octobre 1959, s'est réunie au siège de l'Association Sportive, "le Lille Olympique Sporting Club", Café de la Paix, 9 Place du Général de Gaulle, le Mardi 27 Octobre 1959 à 15 h 30.

M. KLES, Président de la Section "Football" du L.O.S.C., entouré de :

MM. PITRA, Vice-Président,
ACHIN, Administrateur,
STIENT, Secrétaire Général,

accueillait M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire, délégué aux Sports

MM. LEBLANC, Chef de la 3ème Division à la Préfecture du Nord,
CHIMOT, Chef de la 3ème Division à l'Hôtel de Ville de Lille,
TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division à l'Hôtel de Ville de Lille,
auxquels s'étaient joints :

MM. DE CALUWE, Chef du 1er Bureau de la 3ème Division (Comptabilité Générale)

LOOTEN, Chef du 4e Bureau de la 4ème Division (Sports)

Après avoir salué et remercié les membres de la Commission de Contrôle de leur visite, M. KLES tient à rappeler que la situation difficile du "LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB" a été détaillée dans un mémoire remis à M. le Maire de Lille le 29 Juillet 1959.

Il expose les grandes lignes de ce document en insistant plus particulièrement sur la situation financière de la section "Football" à la clôture de la saison 1958/1959 et sur les décisions prises, - cession de joueurs de valeur notamment, - en vue de combler une partie du déficit qui se chiffrait à près de 50 millions.

Au 31 Octobre 1959, le solde débiteur était ramené à la somme de 20.475.426 Fr.

M. KLES n'entrevoit guère la possibilité de résorber ce déficit au cours de la présente saison.

Dans le projet de budget établi pour 1959/60, les dépenses sont évaluées à 60 millions environ, alors que les recettes escomptées ne doivent pas se chiffrer à plus de 40 millions.

Une sérieuse diminution du produit des matches disputés par l'équipe professionnelle, engagée maintenant dans le Championnat de France de 2ème Division, a en effet été constatée.

/....

M. KLES poursuit en soulignant que la préparation d'un match représente 20 % du montant de la recette.

Il observe enfin qu'une somme de plus d'un million et demi est, mensuellement, nécessaire pour l'entretien de la seule section "amateurs".

M. LIUSSIEZ confirme l'impossibilité de modifier les termes de la convention du 7 Juillet 1959 quant à la redevance fixée à sept pour cent du montant brut des recettes encaissées pour tous les matches professionnels joués sur le Stade Henri JOORIS.

Il indique en outre que l'Administration Municipale ne peut prendre en charge le traitement du gardien du Stade.

Les membres de la Commission de Contrôle sont amenés à préciser qu'aucun texte ne permet d'attribuer une subvention en faveur d'une équipe professionnelle de football.

Ils s'interrogent sur les mesures à envisager par le Conseil d'Administration du L.O.S.C. pour le cas où aucune aide financière ne lui serait accordée.

Ils craignent en outre la permanence d'un déficit dans la situation financière de l'Association, ce qui aboutirait à poser le principe d'une subvention permanente.

M. le Chef des Services financiers de la Ville rappelle que la Commission des Finances avait réclamé la production d'un Compte d'Exploitation et d'un plan de rénovation.

Le but de la réunion et le rôle de la Commission de Contrôle sont également précisés.

A l'aide des documents comptables, M.M. KLES et PITRA détaillent les opérations réalisées depuis l'ouverture de la nouvelle saison.

En conclusion, les membres de la Commission de Contrôle prient M.M. les Administrateurs du L.O.S.C. de vouloir bien leur faire tenir le Compte d'Exploitation dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 17 Heures.

LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB

Commission de Contrôle du 27 Octobre 1959

Examen de la situation financière

Le Secrétariat du L.O.S.C. a fait parvenir courant Décembre 1959 les renseignements d'ordre financier sollicités par la Commission de Contrôle.

Cette documentation, examinée par les services financiers de la ville, se présente sous la forme suivante :

SAISON 1958/1959

Compte d'exploitation détaillé des recettes et des dépenses pour la période du 17 Août 1958 au 31 Mai 1959.

SAISON 1959/1960

- a) Compte d'exploitation détaillé des recettes et des dépenses pour la période du 16/8/1959 au 30/11/1959.
- b). Compte d'exploitation prévisionnel pour la période du 1/12/1959 au 30/6/1960.

Il convient croyons nous de signaler que c'est la première fois qu'il nous est donné d'être en possession de renseignements d'ordre financier, détaillés, présentés avec clarté par le Secrétariat du L.O.S.C.

Nous en donnons ci-dessous les résultats généraux:

a) SAISON 1958/1959

eu	
19	Matches ont lieu sur le terrain du L.O.S.C.
	pour une recette totale de 45.913.950
	Moyenne par match 2.416.523
	Recette la plus élevée (Nice) 4.261.950
	Recette la moins élevée (Strasbourg) 1.481.290

Déduction faite des divers prélèvements opérés sur ces recettes brutes la part du L.O.S.C. s'est élevée pour ces 19 rencontres à : 26.920.134

soit 60 % environ des recettes brutes pour une moyenne nette de 1.416.800 Fr par rencontre.

19 matches ont eu également lieu à l'extérieur, la part revenant au L.O.S.C.; club visiteur, s'est élevée à 13.567.878 + 209.000 (forfaits)= 13.776.878 moyenne par match : 725.100.

Part la plus élevée (R.C. Paris)	1.559.244
Part la moins élevée (Sochaux-Monaco-Nancy).....	400.000 (1)

(1) Ce remboursement semble être de caractère forfaitaire.

On peut donc déduire qu'en moyenne le L.O.S.C. perçoit à l'extérieur, compte tenu des prélèvements opérés par le Club visité, une recette inférieure de près de 50 % à celle perçue lors des rencontres disputées sur son terrain.

En dehors des matches du Championnat de France Professionnel (alors disputés en 1ère Division) qui constituent l'ossature de la saison le L.O.S.C. a disputé :

4 rencontres de Coupe de France et Coupe Drago

Part du L.O.S.C.	1.886.088 Fr
Moyenne	471.522

18 Matches amicaux

Part du L.O.S.C.	2.844.104
Moyenne	158.005

2 rencontres ressortent déficitaires (Ulm et Stade Français)

14 rencontres ont été disputées en lever de rideau par des équipes secondaires :

Part du L.O.S.C.	2.419.428
Moyenne	172.816

8 rencontres ont eu lieu à domicile en section "amateurs"

Part du L.O.S.C.	96.370
Moyenne	12.046

*

* *

En résumé l'équipe professionnelle du L.O.S.C. a disputé en 1958/59
60 rencontres pour une recette totale (part du L.O.S.C.)

arrêtée à : 45.427.204

soit une moyenne par rencontre de :

1.013.883 pour 42 rencontres officielles (Championnat et Coupe)
158.005 pour 18 rencontres amicales.

22 rencontres payantes ont été disputées par d'autres formations du L.O.S.C. pour
une recette de 2.515.798

soit une moyenne, par rencontre, de : 114.354 Fr

Il convient d'ajouter à ces sommes le montant des abonnements
s'élevant à 7.215.770

soit pour la saison 1958/59 une recette globale sur matches de 55.158.772

soit pour les 42 rencontres officielles une moyenne par rencontre de :

(26.920.134 Fr + 13.776.878 + 1.886.088 + 7.215.770 =

49.798.870

42 = 1.185.000 Fr environ.

Les recettes diverses s'élevant à 1.390.332

Total des recettes 1958/1959 56.549.104

- 3 -

En contrepartie de ces recettes le L.O.S.C. a assumé les dépenses reprises dans les postes généraux suivants :

Salaires et primes (Pros) + charges sociales

(27.966.985) (10.049.006) = 38.015.991

L'effectif du L.O.S.C. (prof) était fixé en 1958/59 à :

20 joueurs professionnels - salaire mensuel moyen : 100.000 environ

14 joueurs stagiaires " " " : 50.000 environ

Ces effectifs n'ont sensiblement pas varié en 1959/60

Moyenne de salaires par match officiel : 38 millions = 900.000 Fr environ.
42 matches

" " au total : 38 millions = 635.000 Fr environ.
60 matches

N.B.-- Les deux termes { recette moyenne match officiel : 1.185.000
de comparaison { salaires moyen par match officiel: 900.000

justifient a eux seuls indépendamment des charges de fonctionnement
rappelées ci-dessous les difficultés financières actuelles du Club.

AUTRES CHARGES

Services administratifs et divers

Salaires Secrétariat	2.328.860
Loyers des terrains	1.958.597
Frais de bureau	94.464
Impôts directs	267.600
Poste et téléphone	698.997
Divers.....	401.865
Frais de banque, notaire	1.380.148
Salaire gardien stade.....	462.480
Charbon, élect.eaux.....	428.470
Matériel.....	369.668
	8.391.149

Dépenses inhérentes aux membres du L.O.S.C.

Equipements entretien.....	418.754
Equipements achats	870.182
Frais de déplacement.....	4.943.235
Frais de séjour	1.350.280
Assurances	559.139
Pharmacie, docteurs.....	417.608
Essais joueurs.....	331.545
	8.890.743
Dépenses d'organisation des matches.....	1.655.978
Abonnés et invitations	6.285.965 (1)
Frais pour équipes amateurs	6.554.925
Total des dépenses	69.794.751

(1) Une somme de 7.215.770 figure aux "recettes" sous rubrique "Abonnements"
Les recettes sont constituées par la vente des cartes dont le produit fait
l'objet d'achat de tickets d'un montant correspondant à la Fédération Fran-
çaise de football. Les recettes sont par ailleurs comptabilisées au titre
des entrées payantes.

Report 69.794.751

Rappel des recettes 56.549.104

Déficit de la saison 1958/1959 13.245.647

SAISON 1959/1960

Nous avons réuni ci-dessous, pour la clarté de l'étude, les éléments fournis pour la période écoulée et les éléments prévisionnels établis pour la période du 1 Décembre 1959 au 30 Juin 1960.
Les résultats généraux sont les suivants :

A) RECETTES SUR RENCONTRES

Matches à domicile (recettes nettes)	23.233.374	(1)
Matches à l'extérieur (recettes nettes).....	9.056.797	{1}
Coupe de France et Coupe Drago.....	2.600.000	{1}
Matches amicaux.....	5.009.674	
Levers de rideaux et amateurs.....	514.499	
Abonnements	4.633.750	(1)
	45.048.094	

(contre 55.158.772 en 1958/59)

Moyenne recette nette par rencontre officielle

39.523.921 (1)

= 941.000 environ
42/estimation

soit une moins value moyenne par rencontre de 244.000 Fr
par comparaison à 1958/59

B) AUTRES RECETTES 73.829

Total des recettes 1959/60 45.121.923

C) DEFENSES

Salaires et primes pros. 30.961.390)	
charges sociales 10.172.831)	
	41.134.221

(En augmentation de 3.118.230 - sur 58/59)

SERVICES ADMINISTRATIFS ET DIVERS

Salaires secrétariat.....	936.360	
Loyers des terrains.....	2.550.000	
Frais de bureau et P.T.T.....	670.322	
Impôts et taxes.....	2.017.675	
Frais de banque.....	839.142	
Salaire gardien stade.....	225.600	
Charbon, élect.eaux.....	182.738	
Matériel.....	383.302	
divers.....	948.928	
		8.754.067

à reporter : 49.888.288

Report 49,888.288

DEPENSES INHERENTES AUX MEMBRES DU L.O.S.C.

Equipements (entretien).....	188.138
Equipements achat.....	747.397
Frais de déplacements.....	4.524.906
Frais de séjour.....	571.469
Assurances.....	954.316
Pharmacie, docteurs, etc.....	263.475
essais joueurs.....	<u>44.040</u>
	7.293.741

Dépenses d'organisation de matches.....	2.105.840
Abonnés et invitations	4.269.040
Frais pour équipes amateurs.....	6.740.265

Total des dépenses	70.297.174
Rappel des Recettes	45.121.923

Déficit probable/saison 1959/60 25.175.251

N.B.- Pour un montant de dépenses sensiblement égal à celui de la saison 1958/59 (70 millions) le montant des recettes de 1959/60 est réduit à 45 millions contre 56, 5 en 58/59, soit en chiffres arrondis une augmentation de 12 millions environ du déficit de la saison précédente.

OBSERVATIONS ET CONCLUSIONS

L'examen des chiffres confirme une évidence :

La situation financière difficile du L.O.S.C. est essentiellement motivée par la réduction des recettes et, partant, du nombre de spectateurs, à la suite des résultats défavorables enregistrés par le club sur le plan sportif et sa descente en 2ème division professionnelle.

Ce déficit prévisionnel de 25 millions risque de revêtir un caractère permanent si une amélioration sensible n'est enregistrée à bref délai en ce domaine.

EST-ELLE POSSIBLE ?

En tablant sur les matches officiels à domicile, soit en gros 20 rencontres C'est un supplément de recettes moyen par match de 25 millions = 1.250.000
20
(recette nette) qu'il faudrait envisager.

La recette nette représentant environ 60 % de la recette brute (voir plus avant saison 58/59) c'est donc une recette brute supplémentaire de 2.000.000 de Fr environ par rencontre qui serait nécessaire pour l'équilibre financier.

A raison d'un coût moyen de 300 Fr par place cette somme représente environ près de 7.000 entrées supplémentaires par match à domicile ce qui n'est pas un chiffre démesuré sur la base des résultats des années favorables du L.O.S.C. bien qu'il ne nous semble pas pouvoir être envisagé à brève échéance dans la présente conjoncture.

CONF. DES PR. Cette situation est naturellement connue des Administrateurs du L.O.S.C. et nous supposons qu'outre l'aide sollicitée de la Ville des mesures ont été envisagées en vue de réduire l'actuel déficit. La Commission de Contrôle n'ayant à se prononcer que sur les résultats qui lui sont communiqués nous ne pouvons à cet égard que souligner les conclusions tirées des opérations financières.

Tout en mentionnant à nouveau l'excellente présentation des documents soumis nous regrettons néanmoins qu'un bilan n'ait été dressé à l'appui des comptes d'exploitation.

Il apparaît en effet utile de connaître, outre les résultats d'exploitation, les moyens utilisés pour la couverture des déficits antérieurs et la situation actuelle du club, c'est à dire les éléments d'actif de son patrimoine (Immobilisation, Capital - joueurs, disponibilités de trésorerie, etc.) et son passif (Dettes aux tiers, Engagements, etc....)

Indiquons enfin que la documentation fournie n'a pas fait l'objet d'un contrôle sur pièces, ce contrôle n'ayant d'ailleurs pas été proposé par la Commission. Toutefois certaines vérifications effectuées par le service municipal des Sports ont permis de constater l'exactitude des renseignements fournis avec les feuilles de matches de plusieurs rencontres.

LOCATION DU STADE - REDEVANCE .

La redevance à verser par le L.O.S.C. pour la location du Stade est fixée à 7% des recettes brutes des matches se déroulant sur le stade, déduction faite des impôts et taxes.

Cette prévision de dépense est portée, au budget du L.O.S.C. sous l'intitulé : Loyers des terrains : 2.550.000 dont 2.100.000 pour le Stade JOORIS.

Basée sur une formule simple le calcul de cette redevance apparaît en fait devoir être nettement précisé en raison de la complexité des diverses répartitions effectuées sur le montant des recettes et l'ambiguité des termes "recette brute et recette nette". En prenant par exemple, pour la saison 1959/60 le match Lille-Aix (23-8-1959) dont la feuille de match nous a été communiquée nous relevons les éléments suivants :

RECETTE TOTALE (5905 entrées payantes) 1.746.000

A déduire

Timbres quittances et taxe spectacles : 169.797 (10 % environ)

Prélèvements Ligue et Caisses diverses: 119.791

Club visiteur 40 % d'un chiffre non

déterminé 424.945

Part du L.O.S.C. 1.031.467

(60 % + 25 % de chiffres non

déterminés)

1.746.000

Si la redevance s'applique à la recette totale (ou brute) y compris la part du club visiteur, celle-ci peut être évaluée suivant les prévisions budgétaires du L.O.S.C. pour 19 matches à domicile à

40 millions environ

4 millions de taxes et impôts

soit 40 millions x 7 % = 2.500.000 environ

Il nous paraît utile qu'un accord formel soit obtenu sur ce point s'il n'a pas déjà été formulé.

Précisons que les "impôts et taxes" ne sont portées au projet de budget du L.O.S.C. que pour une prévision de 2.017.000 Fr dont 1.442.000, "fonds de développement économique et social."

* * *

CONCLUSION

Examinant le 12 Mai 1959 la demande de subvention présentée par le L.O.S.C. la Commission des finances avait émis l'avis ci-dessous rappelé :

- " La Commission, estimant que les garanties précédemment énoncées n'ont pas été exécutées ne peut envisager favorablement les demandes présentées par le L.O.S.C. "
- " Elle souhaite qu'un programme de rénovation, tenant compte des aspects financiers et des conditions de contrôle et de représentation soit donné par le Club, afin de lui permettre de reprendre dans des conditions plus favorables l'étude du dossier qui lui a été soumis."

Il peut être aujourd'hui pris acte :

la

que la création de/Commission de Contrôle du L.O.S.C. a été régulièrement décidée par le Conseil Municipal de Lille en sa séance du 7 Juillet 1959 (délibération n° 59/2.111) (approuvée le 3/10/59) et qu'elle a été désignée par arrêté de M. le Maire de Lille en date du 29 Octobre 1959.

- que la Commission a tenu sa première réunion le 27 Octobre 1959 conformément au procès-verbal qui précède et que les documents financiers communiqués ultérieurement ont fait l'objet d'un examen dont les conclusions sont reprises ci-dessus.

- Il n'apparaît pas, par contre, que la représentation du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du L.O.S.C., ait fait à ce jour l'objet de la désignation qui avait été envisagée lors de l'octroi, au L.O.S.C., de l'avance de trésorerie de 5 millions de Fr, décidée par le Conseil Municipal le 4 Novembre 1957 (voir P.V. Conseil d'Administration N° 100 du 29 Juin 1959)

*
* * *

Hôtel de Ville, le 5 Janvier 1960
3ème Division - 1er Bureau

Vu : La Commission de Contrôle,

E. DE CALUWE

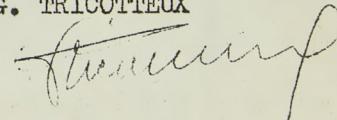
J. LUSSIEZ

M. LEBLANC

J. CHIMOT

G. TRICOTTEUX







ASSOCIATION SPORTIVE
"LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB"

Commission de Contrôle.

Procès-verbal de la réunion du Mercredi 2 Novembre 1960

-:-:-:-

La Commission de contrôle, créée par délibération du Conseil Municipal du 7 Juillet 1959 - N° 59-2 - III, approuvée par M. le Préfet du Nord le 3 Octobre 1959, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, Cabinets des Adjoints, le Mercredi 2 Novembre 1960, à 10 heures.

Etaient présents:

MM. LUSSIEZ, Adjoint au Maire, Président;
CHIMOT, Chef de la 3ème Division;
TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division;

Assistaient également à la réunion :

MM. LOOTEN, Chef du Bureau des Sports;
VILLETTE, rédacteur au 1er Bureau de la 3ème Division, remplaçant
M. DE CALUWE, chef de Bureau;
PITRA, membre du Comité Directeur du L.O.S.C.;
LECLERCQ, Trésorier du L.O.S.C.;
M. LEBLANC, Chef de Division à la Préfecture du Nord, s'était excusé.

M. LUSSIEZ ouvre la séance, adresse son salut à MM. PITRA et LECLERCQ. Il se félicite des bons rapports qui existent entre le Comité Directeur du L.O.S.C. et l'Administration Municipale. Il se déclare persuadé que le L.O.S.C. reprendra sa place en 1ère Division.

M. CHIMOT indique que M. VILLETTE, rédacteur, remplace M. DE CALUWE actuellement souffrant.

M. LUSSIEZ invite alors M. VILLETTE à donner lecture du rapport qu'il a établi après examen des documents comptables fournis par le L.O.S.C., et qui concordent la saison 1959-1960:

Le Secrétariat du L.O.S.C. nous a transmis, pour examen, le compte d'exploitation de cet organisme afférent à la saison 1959-1960 (période du 2.8.1959 au 12.6.1960).

Rappelons que la Commission de Contrôle, créée par délibération du Conseil municipal du 7 Juillet 1959 (n° 59-2/III) ayant sollicité, lors de sa précédente réunion du 27 Octobre 1959, des renseignements d'ordre financier, avait obtenu:

- 1^o) le compte d'exploitation relatif à la période du 17 Août 1958 au 31 Mai 1959,
- 2^o) le compte d'exploitation de la saison 1959-1960 détaillé comme suit:

• • • / • • •

- a) résultats relatifs à la période du 16 Août au 30 Novembre 1959
b) prévisions de recettes et de dépenses du 1er Décembre 1959 au 30 Juin 1960.

Nous sommes actuellement en possession d'un document qui nous permet d'étudier le fonctionnement du L.O.S.C. pour la saison écoulée. Toutefois, il eut été intéressant, en fonction du déficit dégagé, de connaître à titre comparatif, l'évolution de la situation de trésorerie de ce groupement par l'établissement et la transmission du budget prévisionnel de la saison 1960-1961.

A la suite de la réunion de la Commission de contrôle du 27 Octobre 1959, les services financiers avaient procédé à l'étude détaillée des recettes et des dépenses du compte d'exploitation de 1958-1959. Afin de permettre à la Commission d'apprecier les éléments comptables repris dans le document présenté aujourd'hui, nous pensons qu'il convient de l'examiner en reprenant les mêmes bases et de dégager ainsi, par comparaison, les conclusions qui s'imposent.

Voici tout d'abord la balance des opérations :

	Saison 1958-1959	Saison 1959-1960
Recettes	56.549.104	52.505.849
Dépenses	69.794.751	75.588.097
Solde débiteur	13.245.647	23.082.248
soit en plus : 9.836.601		

Résultats généraux :

I - RECETTES

	Saison 1958-1959	Saison 1959-1960	en +	en -
Recette totale des 19 matches ayant eu lieu sur le terrain du L.O.S.C.	45.913.950	30.056.095	"	15.857.855
Moyenne par match	2.416.523	1.581.900	"	834.623
Recette la plus élevée	4.261.950 (Nice)	3.080.250 (Marseille)		
Recette la moins élevée	1.481.290 (Strasbourg)	834.220 (Montpellier)		

Déduction faite des prélèvements opérés sur ces recettes brutes, la part du L.O.S.C. s'est élevée pour ces 19 rencontres à :

* * * / * * *

	26.920.134	17.622.458	"	9.297.676
S soit environ 60% des recettes brutes pour une moyenne par rencontre de :	I.418.800	927.500		491.300
	0	0		
<u>Recette revenant au L.O.S.C. sur les 19 matchs disputés à l'extérieur</u>	I3.776.878	7.930.214		I.846.664
Moyenne par match	725.100	417.380		307.720
Part la plus élevée	I.559.244 (R.C. PARIS)	I.112.134 (NANTES)		
Part la moins élevée	400.000 (SOCHAUX-MONACO- NANCY)	300.000 (divers)		

Suivant les éléments ci-dessus, nous pouvons mentionner:

1^e) qu'à la suite de la descente du L.O.S.C. en 2^eme Division des clubs professionnels, nous constatons une régression des recettes de plus de 50% en ce qui concerne les matches à domicile et de 42% pour les rencontres à l'extérieur.

2^e) comme l'an dernier, que le L.O.S.C. perçoit à l'extérieur, compte tenu des prélèvements opérés par le club visité, une recette inférieure de 50% environ à celle perçue lors des rencontres disputées sur son terrain.

	Saison 1958-1959	Saison 1959-1960	en +	en -
<u>Coupe de France et coupe Drago</u>				
Nombre de rencontres	4	7	3	
Part du L.O.S.C. . .	I.886.088	5.154.123	3.268.035	
Moyenne	471.522	736.303	264.781	
<u>Matches amicaux</u> . . .	18	13	5	
Part du L.O.S.C. . .	2.844.104	4.421.371	1.577.267	
Moyenne	I58.005	340.105	182.100	

Deux rencontres ressortent déficitaires au cours des deux saisons:

- U.L.M. et Stade Français en 1958-1959.
- Le Havre et Malo en 1959-1960.

Rencontres disputées en lavers de rideau par des équipes secondaires:

Nombre de rencontres :	I4	I2	2
Part du L.O.S.C.	2.419.428	1.015.050	I.404.378
Moyenne /	I72.816	84.587	88.229

Rencontres à domicile section "Amateurs"

	8	9	I
Part du L.O.S.C.	96.370	262.416	166.046
Moyenne	12.046	29.157	17.111

Nous constatons à la lecture des chiffres ci-dessus comparés que le L.O.S.C. conserve un certain prestige malgré sa "descendance" en division inférieure. En effet, nous assistons non seulement au maintien des moyennes de recettes, mais à une progression de ces dernières pour des rencontres officielles ou importantes "hors championnat" (Coupe de France - Drago et même matches amicaux). Il est bon de signaler toutefois que cet aspect favorable est dû en partie à la valeur et au renom des clubs ayant participé aux dites rencontres l'an dernier et qui ont contribué, pour une large part, à cette progression des recettes.

००

○ ○

Si nous récapitulons les diverses recettes ci-dessus, savoir:

Equipe professionnelle	45.427.204	35.I28.I66		I0.299.038
Autres formations du L.O.S.C.	<u>2.515.798</u>	<u>I.277.466</u>		<u>I.238.352</u>
	47.943.002	36.405.632		II.537.370
et que nous ajoutons le montant des abonnements	7.215.770	4.743.750		2.472.020
	-----	-----		-----
nous constatons pour les deux saisons une recette globale sur matches de	55.I58.772	4I.I49.382		I4.009.390
	=====	=====		=====
soit, pour un nombre de rencontres officielles de	42	45	3	
une recette totale (y compris les abonnements) de	49.798.870	35.450.545		I4.348.325
et une moyenne par rencontre de	I.185.000	788.000		397.000

Ces chiffres déterminent, sur le produit des recettes afférentes aux matches officiels, une moins-value d'environ 30%.

Considérant que les rencontres de championnat ont à elles seules provoqué cette régression comme nous l'avons indiqué précédemment (30% à LILLE - 42% à l'extérieur) nous pouvons confirmer que la cause principale de ce fléchissement résulte de la descente du L.O.S.C. en 2ème Division.

En effet, des renseignements communiqués par ce groupement, il apparaît que le nombre de spectateurs a diminué de 38% environ (100.100 au lieu de 161.900 spectateurs en 1958-1959).

	0 0 . 0	Saison 1958-1959	Saison 1959-1960	en %	en €
<u>Autres recettes</u>					
- Remboursement sur frais	855.I02	720.679	.		II4.423
- Coupes - Péréquation	3I7.003	785.664	468.661		
- Prestation de Sécurité Sociale	I2I.I67	806.974	685.807		
- Locations pour matches	II7.060	-	-		II7.060
- Récupération I/2 taxes	-	30I.023	30I.023		
- Remboursement taxes 1952-1953	-	8.742.I27	8.742.I27		
	-----	-----	-----		-----
	I.390.332	II.356.467	II.197.618	23I.483	

Nous remarquons que les recettes enregistrées en 1958-1959 au titre de locations pour matchs ne figurent plus dans les comptes présentés pour la saison 1959-1960.

... / ...

M. PITRA indique qu'il s'agissait de recettes afférentes à un supplément de 20 à 50 francs percu lors des rencontres officielles au profit des matches de "lever de rideau". Cette pratique a été supprimée lors de la dernière saison.

M. VILLETTÉ poursuit sa lecture en signalant que des recettes nouvelles, de deux natures différentes, sont constatées:

- Récupération I/2 taxes et remboursement de taxes 1952-1953.

Aucun élément ne permet d'indiquer à quoi se rapportent ces taxes.

M. PITRA précise que ces recettes concernent, d'une part, la récupération du produit de taxes dont le club bénéficie pour 4 rencontres par saison. En effet, un dégrèvement de 50% est accordé chaque saison à ce titre. Cette recette était comprise l'an dernier sous la rubrique "Recettes des matches de championnat à domicile".

- Et d'autre part, un remboursement de taxes consécutif à la régularisation d'un litige intervenu lors des années précédentes. Cette rentrée exceptionnelle ne se retrouvera naturellement plus l'an prochain.

0
0 0

M. VILLETTÉ donne ensuite la récapitulation des recettes :

	Saison 1958-1959	Saison 1959-1960	en +	en -
Recettes sur matches	55.158.772	41.149.382		14.009.390
Autres recettes	1.390.332	II.356.467	9.966.135	
Total des recettes :	56.549.104	52.505.849	9.966.135	14.009.390

C'est en conséquence à 4.043.255 francs que s'élève la moins-value de recettes par rapport à la saison précédente, chiffre que nous pouvons porter "théoriquement" à 12.785.382 francs si nous considérons que les recettes diverses comprennent le remboursement exceptionnel de taxes afférent à la saison 1952-1953 pour un montant de 8.742.127 Francs.

Examiné sous ces deux aspects, cette moins-value représente un taux d'environ 7% (la moins-value étant évaluée à 4.043.255 frs) ou 22% si nous tenons compte de la moins-value réelle de 12.785.382 frs.

0
0 0

II - DEPENSES

Salaires et primes(prat) + charges sociales.	38.015.991	39.288.093	I.272.102
--	------------	------------	-----------

• • • / • • •

Moyenne de salaires par match officiel	38.000.000	39.300.000		
	42 matches = 900.000 env.	45 matches = 873.000 env.		27.000
Moyenne des salaires au total	38.000.000	39.300.000		
	60 matches = 635.000 env.	58 matches = 677.000 env.	42.000	

Comme il a été indiqué l'an dernier, les deux termes de comparaison (recette moyenne par match officiel et salaire moyen par match officiel) justifient à eux seuls, indépendamment des charges de fonctionnement, les difficultés financières du club, savoir:

- recette moyenne par match officiel . . .	I.185.000	788.000	
- salaire moyen par match officiel . . .	900.000	873.000	

Nous remarquons également que si, lors de la saison précédente, les recettes permettaient de couvrir les dépenses des équipiers professionnels et laissaient subsister un reliquat moyen de près de 200.000 francs, cette saison, les mêmes dépenses, bien qu'approximativement équivalentes, sont supérieures au produit des matches.

Autres charges	Saison	Saison	en +	en -
	1958-1959	1959-1960		
Salaires Secrétariat	2.328.860	2.015.960		312.900
Loyers des terrains	I.958.597	I.853.642		I04.955
Frais de bureau	94.464	I07.687	I3.223	
Impôts directs	267.600	275.075	7.475	
Poste et téléphone	698.997	554.985		I44.012
Divers	401.865	I.993.688	I.591.823	
Frais de banque, notaire . . .	II.380.148	728.123		652.025
Salaire du gardien du stade .	462.480	521.700	59.220	
Charbon, Electricité, Eaux .	428.470	509.913	81.443	
Matériel	369.668	342.081		27.587
Total	8.391.149	8.902.854	I.753.184	I.241.479
Soit en +	= = = = =	= = = = =	= = = = =	= = = = =
				511.705
				= = = = =

• • • / • • •

Dépenses inhérentes aux
membres du L.O.S.C.

Equipements - Entretien . . .	418.754	456.482	37.728	
Equipement - Achats	870.182	I.416.842	546.660	
Frais de déplacement	4.943.235	4.708.553		234.682
Frais de séjour	I.350.280	I.049.519		300.761
Assurances	559.139	I.321.601	762.462	
Pharmacie - Docteurs	417.608	471.545	53.937	
Essais de joueurs	331.545	282.170		49.375
Total	8.890.743	9.706.712	I.400.787	584.818
	= = = = =	= = = = =	= = = = =	= = = = =
soit en +				815.969
				= = = = =

Dépenses d'organisation pour

matches	I.655.978	2.319.005	663.027	
Abonnés et invitations . . .	6.285.965	3.724.960		2.561.005
Frais pour équipes amateurs .	6.554.925	9.200.873	2.645.948	
Impôt spécial -Fonds de déve-				
loppement économique et social .	-	I.445.620	I.445.620	
Remboursement sur prêt Ville de				
LILLE		I.000.000	I.000.000	
				- - - - -
	I4.496.868	I7.690.458	5.754.595	2.561.005
	= = = = =	= = = = =	= = = = =	= = = = =

"Salaires et primes (prof.)" 38.015.991 39.288.093 I.272.102

Rappels : "Autres charges" 8.391.149 8.902.854 I.753.184 I.241.479

"Dépenses inhérentes aux mem-
bres du L.O.S.C." 8.890.743 9.706.712 I.400.787 584.818

Total des dépenses 69.794.751 75.588.II7 I0.I80.668 4.387.302

soit en + 5.793.366

	<u>Saison</u> <u>1958-1959</u>	<u>Saison</u> <u>1959-1960</u>	<u>en +</u>	<u>en -</u>
Rappel des recettes	56.549.104	52.505.849		4.043.255
Total des dépenses	69.794.751	75.588.II7	5.793.366	
Déficits :	I3.245.647	23.082.268		9.836.621 (I)
	= = = = =	= = = = =	= = = = =	= = = = =

(I) Une différence de 20 francs est à constater avec les chiffres repris au début de cette étude. Elle est due à une erreur de totalisation du document qui nous est soumis (dépenses).

Nous venons d'étudier les postes en dépenses. La comparaison effectuée avec la saison 1958-1959 appelle quelques remarques.

Salaires et primes (pros.)

L'augmentation d'environ 1.300.000 frs est-elle due à un recrutement supplémentaire de joueurs ou au relèvement des salaires versés aux intéressés?

M. PITRA indique que l'augmentation est due au relèvement des salaires qui ont été alignés sur ceux des autres joueurs des clubs de 2ème Division.

M. VILLETTÉ passe aux autres charges:

Nous constatons certaines diminutions assez sensibles (salaires, secrétariat : 15% environ - Poste et téléphone : 20% environ - Frais de banque et notaire : 50% environ). Aucun commentaire ne nous permet d'apprecier à leur juste valeur ces heureuses constatations.

Nous devons faire la même remarque en ce qui concerne le poste en augmentation intitulé "divers" et comprenant : dons, réception, frais de déménagements remboursés et dont les dépenses ont quintuplé.

M. PITRA déclare qu'affectivement les charges ont pu être comprimées en supprimant un poste de coursier au Secrétariat et en réduisant au maximum toutes les dépenses de téléphone et celles relatives aux frais d'administration en général.

S'agissant du poste "divers", il s'agit de créances arriérées non réglées, savoir, : aménagement de l'ancien siège "l'Aubette" - frais de déménagement des joueurs GARDIEN - MILLE (SOCHAUX-LILLE) CHIARELLI (VALENCIENNES) VANDOOREN (BELGIQUE) etc. . .

M. VILLETTÉ en arrive aux dépenses inhérentes aux membres du L.O.S.C.

Si nous enregistrons ici également certaines dépenses en régression consécutivement certainement aux mesures restrictives décidées par le L.O.S.C. (frais de déplacement : 5% environ - Frais de séjour : 20 à 25% - essais de joueurs : 15%) nous devons constater par ailleurs un accroissement des dépenses d'achats d'équipements (plus de 60%) et d'assurances (plus du double) ces dernières comprenant un solde non versé afférent à la saison précédente.

Autres dépenses

Les dépenses pour organisation de matches sont supérieures de près de 40% à 1958-1959. Il serait intéressant d'en connaître les raisons.

M. PITRA indique qu'une dette ancienne, concernant des frais d'affiches s'élevant à plus de 600.000 francs au titre d'exercices antérieurs, a été réglée au cours de la saison.

M. VILLETTÉ poursuit en signalant que les frais pour équipes amateurs augmentent également de 40% environ. Pourquoi ? S'agit-il de la création d'équipes supplémentaires ? ou de frais de fonctionnement ?

M. PITRA précise que dans ce poste figurent maintenant des "indemnités" versées à certains amateurs jouant en équipe professionnelle et constituant en fait la "réserve pros". En outre, il faut signaler des frais importants supportés pour des déplacements de l'équipe junior à l'occasion des matches qui lui ont permis de remporter la "coupe Gambardella".

M. VILLETTÉ ajoute que deux dépenses "nouvelles" apparaissent en 1959-1960. Il s'agit :

1^o - de l'impôt spécial du fonds de développement économique et social constituant d'après les renseignements fournis par le L.O.S.C. un arriéré. Toutefois, il serait souhaitable de savoir si cette dépense est susceptible de figurer à nouveau l'an prochain au titre de la saison 1960-1961 car elle constitue l'un des éléments les plus importants de l'augmentation totale des dépenses (près de 25%).

M. PITRA tient à préciser qu'il s'agit du règlement d'un arriéré de trois ans concernant l'impôt de 1% sur les salaires. Cette dépense figure habituellement sous la rubrique "charges sociales".

M. LUSSIEZ suggère que le versement de cet impôt spécial puisse être effectué par le L.O.S.C. au profit de l'Office Municipal d'Habitations à Loyer Modéré et obtient l'accord des administrateurs de la Société.

M. VILLETTÉ poursuit la lecture de son rapport :

2^o - du remboursement d'une partie du prêt de 5.000.000 de francs consenti au L.O.S.C. par la Ville.

Enfin, si nous remarquons une diminution du poste "abonnés et invitations" (moins de 2.561.005 frs) nous enregistrons en recettes une régression à peu près identique (2.472.020 frs).

En résumé, l'examen des dépenses nous a permis de constater et d'apprécier l'effort entrepris par le L.O.S.C. en vue d'une compression de ses charges. Par ailleurs, les explications que vient de donner M. PITRA ont permis de connaître les motifs des augmentations de dépenses enregistrées.

Conclusion :

L'examen du budget prévisionnel de 1959-1960 présenté l'an dernier avait permis d'établir que "la situation financière difficile du L.O.S.C. était essentiellement motivée par la réduction des recettes et partant, du nombre de spectateurs, à la suite des résultats défavorables enregistrés par le club sur le plan sportif et sa descente en 2^{ème} division professionnelle".

L'étude du compte d'exploitation de l'addite saison à laquelle il vient d'être procédé confirme ces observations.

Il est utile toutefois de souligner que si le budget prévisionnel dégageait un déficit de 25.175.251 frs, les résultats définitifs permettent de ramener celui-ci à 23.082.248 francs.

..... /

Cependant, nous devons considérer que cet heureux résultat est la conséquence de l'incorporation en recettes d'une somme de 8.742.127 frs relative aux années antérieures.

D'autre part, si nous tenons compte des dettes anciennes : fonds de développement économique et social : 1.445.620 frs et avance Ville : 1.000.000 de frs nous pouvons indiquer que le déficit réel de la saison 1959-1960 s'élève à :

$$23.082.248 + (8.742.127 - 2.445.620) = 6.296.507 = 29.378.755 \text{ frs}$$

Nous croyons utile de rappeler, comme l'an dernier, que nous regrettons qu'un bilan n'ait pas été dressé à l'appui du compte d'exploitation qui nous aurait permis de connaître les moyens utilisés pour la couverture des déficits.

Enfin, nous souhaiterions que les documents susceptibles d'être examinés par la commission de contrôle soient transmis plus tôt afin de permettre aux services intéressés de disposer de délais suffisants pour en permettre l'étude.

M. LECLERCQ indique qu'il s'efforcera de fournir les documents dès la 1ère quinzaine de Septembre.

Séance levée à 11 heures 45.

Vu: La Commission de Contrôle

J. LUSSIEZ. - J. CHIMOT - G. TRICOTHEUX.

ASSOCIATION SPORTIVE
"Lille Olympique Sporting Club"

-:-:-:-

Commission de Contrôle

-:-:-



Procès-verbal de la réunion du jeudi 14 Décembre 1961

-:-

La Commission de contrôle créée par délibération du Conseil Municipal du 7 Juillet 1959 n° 59-2-III, approuvée par M. le Préfet du Nord le 3 Octobre 1959, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, Cabinets des Adjoints, le jeudi 14 Décembre 1961, à 10 heures 30.

ETAITENT PRÉSENTS.

MM. LUSSIEZ, Adjoint au Maire - Président;

CHIMOT, Chef de la 3ème Division;

TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division;

Assistaient également à la réunion:

M. LOOTEN, Chef du bureau des sports;

VILLETTÉ, rédacteur au 1er Bureau de la 3ème Division, remplaçant

M. DE CALUWE, Chef de bureau;

KLES, Président du L.O.S.C.

LECLERCQ Trésorier du L.O.S.C.

LETIERCE, Chef de Division à la Préfecture du Nord, s'était excusé.

-:-:-:-:-

M. LUSSIEZ ouvre la séance à 10 h 30 et présente ses souhaits de bienvenue aux membres présents.

M. CHIMOT demande que l'an prochain les documents comptables que doit fournir le L.O.S.C., lui parviennent à la date prévue, c'est-à-dire dans la 1ère quinzaine du mois de septembre.

M. LECLERCQ expose les raisons ayant motivé le retard apporté à l'envoi des documents.

M. VILLETTÉ, à qui incombe le soin de rédiger le rapport qui sera présenté au cours de la réunion, demande que le compte d'exploitation de l'année en cause, soit accompagné du budget prévisionnel de l'année suivante.

M. LECLERCQ déclare qu'un budget prévisionnel pourrait être établi mais les renseignements consignés dans ce document s'avèreraient bien souvent inexacts, certains événements étant susceptibles de fausser les chiffres.

M. LUSSIEZ pense que l'installation de l'éclairage pour les matches en nocturne, doit avoir une répercussion favorable sur les recettes.

M. LECLERCQ partage ce point de vue en ajoutant que cet éclairage permet à certains matches de se disputer le samedi soir, ce qui n'oblige pas . . . / . . .

les amateurs de football à se priver de sortie le dimanche.

M. LUSSIEZ invite M. VILLETTÉ à donner lecture du rapport établi après examen des documents comptables fournis par le L.O.S.C.

Concernant la rubrique des recettes revenant au L.O.S.C. sur les matches disputés à l'extérieur (page 3) M. KLES indique que le forfait de 300.000 anciens francs sera prochainement porté à 400.000 anciens francs, correspondant à une recette de 1.600.000 anciens francs environ, ce qui revient à dire que le régime du forfait sera appliqué à toutes les recettes n'atteignant pas cette somme.

M. KLES signale encore que l'an prochain tous les clubs qui recevront les équipes adverses conserveront l'intégralité de leurs recettes.

S'agissant du Chapitre "Dépenses" Loyers des terrains Ville de Lille (page 8) M. LECLERCQ précise que la somme de 1.203.642 frs dont le paiement a été effectué dans le courant du mois de Juillet 1960, correspond au versement de la redevance afférente au 2ème semestre 1959.

En conclusion de son rapport et compte tenu du déficit enregistré à la fin de la saison 1960-1961, 24.613.802 frs, M. VILLETTÉ indique que le L.O.S.C. a dû faire face, depuis la saison 1958-1959, à un déficit de 69.941.717 frs, compensé en partie par l'aide de 30.000.000 de frs accordée par la Ville de Lille.

M. KLES pense que la situation financière du L.O.S.C. ne lui est pas particulière et qu'elle est identique à celle de tous les clubs français autorisés à constituer une équipe professionnelle.

Au cours de réunions qu'il a eues avec les dirigeants d'équipes professionnelles, il a été reconnu que le nombre de spectateurs, pour l'ensemble du territoire, avait diminué dans une proportion assez sensible, ce qui a entraîné une baisse de recettes, malgré une légère augmentation du prix des places, de 15 à 20%.

Dans le même temps, les charges se sont accrues.

Il y a donc là, ajoute M. KLES, un déséquilibre qui justifie pour le L.O.S.C. le déficit de 25 millions.

M. KLES tient encore à souligner que le L.O.S.C. possède 14 équipes de joueurs amateurs, groupant 182 licenciés, dont les frais d'entretien figurent au chapitre des dépenses pour 9.520.239 frs.

La saison 1961-1962 doit se terminer, en principe, fin Avril et pour la période s'étendant de Mai à Juillet, le L.O.S.C. devra conclure quelques matches amicaux pour assurer le paiement des salaires aux joueurs.

M. KLES fait état de ses difficultés de trésorerie, qui ne lui permettront pas de rembourser avant fin Décembre, la somme due à la Ville par le L.O.S.C.

... / ...

M. LUSSIEZ pense qu'il serait possible d'examiner le report de l'échéance et il remercie M. KLES des explications complémentairesqu'il a fournies au cours de la réunion.

Avant de lever la séance M. LUSSIEZ adrosse également ses remerciements à M. CHINOT et à M. VILLETE, pour l'élaboration claire et précise du rapport qui a été soumis aux membres de la Commission.

Séance levée à 12 h 15.

LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB

COMMISSION DE CONTROLE DU 14 DECEMBRE 1961

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

Le secrétariat du L.O.S.C. a fait parvenir, en vue de son examen par la commission de contrôle créée par délibération du Conseil Municipal N° 59/2-III du 7 Juillet 1959, le compte d'exploitation de cet organisme relatif à la saison 1960-1961 (période du 1er Juillet 1960 au 30 Juin 1961).

Ce document, examiné par les services financiers de la Ville, nous permet d'étudier le fonctionnement du L.O.S.C. pour la saison écoulée. Nous ne pouvons que regretter à nouveau de n'avoir pas été saisi, conjointement à cette pièce, du budget prévisionnel de la saison 1961-1962 afin d'effectuer les indispensables comparaisons sur l'évolution de la situation de trésorerie de ce club.

Il eut été également souhaitable que ces renseignements, parvenus vers le 15 Novembre dernier, eussent été transmis plus tôt (1ère quinzaine de septembre) conformément à la promesse faite l'an dernier par M. LECLERCQ, trésorier de ce groupement. L'étude à laquelle doit être soumise ce compte d'exploitation ne peut, en effet, être effectuée dans des conditions normales par les services financiers en cette période particulièrement chargée de l'année.

: x
: x
x

A l'occasion de la dernière réunion de la commission de contrôle, nous avions estimé utile de dégager, comparativement à la saison précédente, les éléments comparables qui nous étaient soumis afin de permettre d'apporter une appréciation concrète sur la gestion du L.O.S.C.

Nous pensons que ce procédé est suffisamment rationnel pour dégager une idée générale sur les variations comptables des différents postes afférents à l'exploitation du club.

Nous estimons qu'il convient, en conséquence, de l'appliquer à nouveau cette année.

Avant de procéder à cet examen comparatif, il importe de souligner que deux éléments nouveaux interviennent dans la présentation du compte d'exploitation de 1960-1961, savoir :

1^o) L'incorporation, en recettes, des subventions et avances accordées par la Ville ($15.000.000 + 10.000.000 = 25.000.000$ de Frs de subventions attribuées en 1960 & 1961- avance 5.000.000 versée en 1960).

2^o) La comptabilisation, en Recettes et en Dépenses, des frais consécutifs à certaines catégories de matches déduits des résultats au titre des saisons précédentes.

.../.

Il sera donc tenu compte de ces deux facteurs au cours de cette étude afin d'apporter une appréciation comparative établie suivant les mêmes bases.

Eu égard à ce qui précéde, la balance des opérations s'établit comme suit :

	<u>Saison 1959-1960</u>	<u>Saison 1960-1961</u>
Recettes.....	54.434.471	51.784.566
Dépenses.....	<u>77.516.739</u>	<u>75.607.638</u>
Solde débiteur.....	<u>23.082.268</u>	23.823.072
Auquel nous pouvons ajouter une créance non encore réglée :		<u>790.730</u>
	Total :	<u>24.613.802</u>
soit en plus :.....	<u>I.531.534</u>	

Résultats généraux :

I.- RECETTES.

:	Saison	:	Saison	:	
:	1959-1960	:	1960-1961	:	en plus
<u>Recette totale des matches</u> :	:	:	:	:	:
<u>avant eu lieu sur le terrain</u> :	:	:	:	:	:
<u>du L.O.S.C.</u> :	:	:	:	:	:
Nombre de rencontres :	19	:	18	:	I
	: 30.056.095	:	: 33.003.760	:	: 2.947.665
Moyenne par match	: I.581.900	:	: I.833.500	:	: 251.600
Recette la plus élevée	: 3.080.250	:	: 3.633.940	:	:
	: (Marseille)	:	: (Boulogne)	:	:
Recette la moins élevée	: 834.220	:	: 810.620	:	:
	: (Montpellier)	:	: (C.A. Paris)	:	:
	:	:	:	:	:
Déduction faite des prélevements opérés sur ces recettes brutes, la part du L.O.S.C. s'est élevée, pour ces rencontres, à :					
	:	:	:	:	:
	: I7.622.458	:	: I9.503.008	:	: I.880.550
Soit environ 60 % des recet-	tes brutes pour une moyenne :				
par rencontre de :	: 927.500	:	: I.083.500	:	: 156.000
	:	:	:	:	:

x x
x

.../.

	Saison 1959-1960	Saison 1960-1961	en plus	en moins
<u>Recettes revenant au L.O.S.C.</u>				
<u>sur les matches disputés à</u>				
<u>l'extérieur.</u>				
Nombre de rencontres :	I9	I8		I
:	7.930.214	8.548.333	618.119	:
Moyenne par match	417.380	474.900	57.520	:
Part la plus élevée	I.122.I34	840.923		:
:	(Nantes)	(C.O.R.T.)		:
Part la moins élevée	300.000	300.000		:
:	(divers)	(divers)		:
:				

Les opérations qui viennent d'être détaillées permettent de constater une progression des recettes de cette nature, concrétisée par une augmentation des moyennes enregistrées (I6 à I7 % pour les matches à domicile - I4 % pour les rencontres à l'extérieur).

Les chiffres mentionnés confirment, d'autre part, à nouveau, que, compte tenu des prélevements opérés par le club visité, le L.O.S.C. perçoit à l'extérieur une recette inférieure de 50 % environ à celle qu'il encaisse lors de rencontres disputées sur son terrain.

	Saison 1959-1960	Saison 1960-1961	en plus	en moins
<u>Coupe de France et Coupe Dra-</u>				
<u>go. Rencontre internationale.</u>				
Nombre de rencontres :	7	8	I	:
Part du L.O.S.C.	6.262.583	3.518.840		2.743.743
Moyenne	894.654	439.855		454.799
Dépenses en atténuation	I.108.460	334.098		774.362
soit une moyenne de :	158.351	41.762		II6.589
<u>Matches amicaux.</u>	I3	I5	2	:
Recettes nettes	4.866.216	II.066.097	6.199.881	:
Moyenne	374.324	737.740	363.416	:
Frais en atténuation	444.845	3.563.105	3.II8.260	:
soit une moyenne de :	34.219	237.540	203.321	:
<u>Rencontres disputées en lever</u>				
<u>de rideau par des équipes secondaires.</u>				
Nombre de rencontres :	I2	9		3.
Recettes nettes	I.310.217	I.093.274		216.943
Moyenne	I09.185	I2I.475	I2.290	:
Frais en atténuation	295.167	29.640		265.527
soit une moyenne de :	24.597	3.293		21.304

	Saison I959-I960	Saison I960-I961	en plus	en moins
<u>Rencontres à domicile. Section:</u>				
"Amateurs".				
Nombre de rencontres :	9	10	I	
Recettes nettes	342.566	II8.740		223.826
Moyenne	38.063	II.874		26.189
Frais en atténuation	80.150	75.227		4.923
soit une moyenne de :	8.905	7.523		I.382

x : x
x

	Saison I959-I960	Saison I960-I961	en plus	en moins
En résumé, le nombre de rencontres officielles et amicales :				
s'est élevé à..... :	58	59	I	
pour une recette totale de :				
(part du L.Q.S.C. avant déduction des frais)	36.681.471	42.636.278	5.954.807	
Frais en atténuation	I.553.305	3.897.203	2.343.898	
soit :				
1 ^e) pour les rencontres officielles (championnat-Coupe-match international) au :				
nombre de :	45	44		I
une moyenne de :	707.005	717.504	I0.499	
qui, compte tenu des frais de matches s'élevant en moyenne à	24.632	7.593		I7.039
représente une moyenne nette de	682.373	709.911	27.538	
2 ^e) pour les rencontres amicales :				
une moyenne brute de :	374.324	737.740	363.416	
et nette de :	340.105	500.200	I60.095	
<u>Rencontres payantes disputées par d'autres formations du L.O.S.C.</u>				
recettes brutes	I.652.783	I.212.014		440.769
moyenne ramenée à :	78.703	63.790		I4.913
compte tenu des frais de matches.	60.831	58.270		2.561

Si nous récapitulons les diverses recettes ci-dessus, savoir :

	Saison 1959-1960	Saison 1960-1961	en plus	en moins
Equipe professionnelle	36.681.471	42.636.278	5.954.807	
Autres formations du L.O.S.C.	1.652.783	1.212.014		440.769
	38.334.254	43.848.292	5.514.038	
et que nous ajoutons le montant des abonnements	4.743.750	3.977.500		766.250
nous constatons, pour les deux saisons, une recette globale brute sur matches de :	43.078.004	47.825.792	4.747.788	
ou de :	41.149.382	43.823.722	2.674.340	
compte tenu des frais de matches soit pour un nombre de rencontres officielles de :	45	44		I
une recette totale (y compris les abonnements) de :	36.559.005	35.547.681		I.0II.324
ou de (frais déduits) :	35.450.545	35.213.583		236.962
et une moyenne par rencontre de :	812.422	807.901		4.521
ou de (compte tenu des frais)	788.000	800.000	12.000	

Ces chiffres prouvent que le produit général des recettes afférentes aux matches officiels a pu, dans l'ensemble, être sensiblement maintenu au cours de la saison 1960-1961 grâce à l'augmentation des recettes encaissées au titre des rencontres de championnat.

Ce résultat nous permet d'enregistrer avec satisfaction que la désaffection du public vis à vis du L.O.S.C. produite par la descente de ce club en 2^e division, semble avoir cessé de croître et s'être stabilisée. Cette impression est d'ailleurs confirmée par une progression d'environ 10 % du nombre des entrées qui passent de 100.100 en 1959-1960 à 111.043 en 1960-1961 (chiffres communiqués par le groupement).

Par contre, nous constatons une diminution sérieuse des recettes provenant de la coupe de France et de la coupe Drago, malgré l'incorporation, dans cette catégorie, d'un match supplémentaire relatif à la rencontre internationale France-Belgique B, laquelle accuse la recette la plus élevée enregistrée à ce poste.

S'il est incontestable que la réputation des clubs participant aux dites rencontres constitue un élément déterminant pour le produit des recettes, ce critère ne semble pas cependant, dans le cas présent, justifier la régression d'environ 46 % (compte tenu des frais déductibles) constatée dans la moyenne enregistrée à ce poste.

x x

x

.../.

	: Saison	: Saison	:	
	: 1959-1960	: 1960-1961	: en plus	: en moins
<u>Autres recettes</u>				
Remboursement sur frais	: 720.679	: 858.298	: 137.619	
Coupes - Péréquation	: 785.664	: 544.656		: 241.008
Prestations de sécurité sociale	: 806.974	: 718.484		: 88.490
Récupération $\frac{1}{2}$ taxes	: 301.023	: 781.601	: 480.578	
Remboursement taxes 1952-1953	: 8.742.127	: -		: 8.742.127
Intérêts bancaires		: 98.20I	: 98.20I	
Retenues pour sécurité sociale	: -	: <u>957.534</u>	: <u>957.534</u>	
	: <u>II.356.467</u>	: <u>3.958.774</u>	: <u>I.673.932</u>	: <u>9.071.625</u>
soit en moins :				: <u>7.397.693</u>

La moins value ci-dessus dégagée provient essentiellement de la somme de 8.742.127 francs représentant la régularisation des taxes 1952-1953 consécutive à un litige antérieur dont la liquidation est intervenue au cours de la saison 1959-1960.

Deux recettes nouvelles sont, par ailleurs, mentionnées cette année :

1^o) Intérêts bancaires - Il s'agit certainement de l'intérêt de fonds placés.

2^o) Retenues pour sécurité sociale - Aucun élément ne justifie cette recette nouvelle importante (957.534 Frs).

x x

RECAPITULATION DES RECETTES.

	: Saison	: Saison	:	
	: 1959-1960	: 1960-1961	: en plus	: en moins
Recettes sur matches	: 43.078.004	: 47.825.792	: 4.747.788	
Autres recettes	: <u>II.356.467</u>	: <u>3.958.774</u>		: <u>7.397.693</u>
Total des Recettes :	: <u>54.434.471</u>	: <u>51.784.566</u>		: <u>2.649.905</u>

C'est en conséquence, à 2.649.905 francs, (5 % environ) que s'élève la moins value générale de recettes par rapport à la saison précédente. Cependant, si nous tenons compte d'une part, de la recette exceptionnelle de 8.742.127 francs non reconduite cette saison et, d'autre part, des deux nouvelles recettes de cette année (98.20I + 957.534 = 1.055.735 francs), c'est, en fait, une plus value de : (8.742.127 - 1.055.735) = 7.686.392 - 2.649.905 = 5.036.487 Frs qui se dégage cette saison comparativement aux recettes permanentes du club de la saison 1959-1960.

.../.

Sur cette base, nous enregistrons une progression de 10 % environ sur les recettes précédentes, contre une moins-value de 22 % l'an dernier par rapport à la saison 1958-1959.

Signalons enfin, que les frais et dépenses déduits des recettes de matches se sont élevés à 4.002.070 francs cette saison cont 1.928.622 francs en 1959-1960, soit en plus : 2.073.448 francs ce qui ramène l'augmentation nette des recettes mentionnée ci-dessus de 5.036.487 francs à 2.963.039 francs.

III.- DEPENSES.

	Saison	Saison		
	1959-1960	1960-1961	en plus	en moins
Salaires et primes (prof.)				
plus charges sociales.....	39.288.093	36.890.631		2.397.462
Moyenne des salaires par match:				
officiel.....	39.300.000	36.900.000		
	45 matches	44 matches		
	= 873.000 env	= 839.000 env		34.000
Moyenne des salaires au total:	39.300.000	36.900.000		
	58 matches	59 matches		
	= 677.000 env	= 625.000 env		52.000
Comparativement aux salaires et primes allouées à l'équipe professionnelle, le produit des recettes nettes encaissées est insuffisant pour couvrir ces dépenses :				
Recette moyenne par				
match officiel	788.000	800.000		
Salaire moyen par				
match officiel	873.000	839.000		

Les chiffres ci-dessus mentionnés permettent cependant de remarquer qu'un effort semble avoir été accompli en ce domaine.

....

	Saison I959-I960	Saison I960-I961	en plus	en moins
<u>Autres charges</u>				
Salaires secrétariat.....	2.015.960	2.305.400	289.440	
Salaire du gardien du stade..	521.700	578.000	56.300	
-Loyers des terrains :				
a) Ville de Lille.....	I.203.642	2.765.910	I.562.268	
b) terrains annexes.....	650.000	450.000		200.000
-Frais de bureau :	I07.687	I33.955	26.268	
-Impôts directs (patente et contributions) :	275.075	318.700	43.625	
-Poste et téléphone :	554.985	698.247	I43.262	
-Divers (dons-réceptions-frais de déménagements) :	I.993.688	2.408.708	415.020	
-Frais de banque et notaire...	728.I23	72.945		655.I78
-Charbon-Electricité-Eaux : ..	509.913	570.II3	60.200	
-Matériel :	342.081	I17.965		224.II6
TOTAL	<u>8.902.854</u>	<u>10.419.943</u>	<u>2.596.383</u>	<u>I.079.294</u>
Soit en plus				<u>I.517.089</u>
<u>Dépenses inhérentes aux membres du L.O.S.C.</u>				
Equipements-Entretien.....	456.482	I65.685		290.797
Equipements-Achats.....	I.416.842	I.264.935		I51.907
Frais de déplacement.....	4.708.553	4.833.496	I24.943	
Frais de séjour.....	I.049.519	763.831		285.688
Assurances.....	I.321.601	619.544		702.057
Pharmacie-Docteurs.....	471.545	749.565	278.020	
Essais de joueurs.....	282.I70	429.930	I47.760	
TOTAL	<u>9.706.712</u>	<u>8.826.986</u>	<u>550.723</u>	<u>I.430.449</u>
Soit en moins			<u>879.726</u>	
<u>Dépenses d'organisation pour matches</u>				
.....	2.319.005	I.723.567		595.438
Dépenses et frais de matches..	I.928.622	4.002.070	2.073.448	
Abonnés et invitations.....	3.724.960	3.224.202		500.758
Frais pour équipes amateurs...	9.200.873	9.520.239	319.366	
Impôt spécial. Fonds de développement économique et social...	I.445.620	790.730 (I)		654.890
Remboursement sur prêt.				
Ville de Lille.....	I.000.000	I.000.000 (I)	-	-
TOTAL	<u>I9.619.080</u>	<u>20.260.808</u>	<u>2.392.814</u>	<u>I.751.086</u>
Soit en plus				<u>641.728</u>

(I) Ces dépenses n'ont pas encore été réglées par le L.O.S.C.

RECAPITULATION.

	: Saison : I959-I960	: Saison : I960-I96I	: en plus	: en moins
Salaires et primes (prof.)...	39.288.093	36.890.63I		2.397.462
Autres charges	8.902.854	10.419.943	1.517.089	
Dépenses inhérentes aux mem- bres du L.O.S.C.....	9.706.712	8.826.986		879.726
Autres dépenses.....	19.619.080	20.260.808	641.728	
TOTAL	<u>77.516.739</u>	<u>76.398.368</u>	<u>2.158.817</u>	<u>3.277.188</u>
Soit en moins			<u>1.II8.37I</u>	
Rappel des recettes	54.434.47I	51.784.566		2.649.905
Total des dépenses	<u>77.516.739</u>	<u>76.398.368</u>		<u>1.II8.37I</u>
DEFICITS.....	23.082.268	24.613.802	I.531.534	

Si nous considérons l'ensemble des dépenses qui viennent d'être ci-avant détaillées et comparées nous remarquons :

1^o) Salaires et primes (professionnels). Une régression des dépenses de ce poste. Nous ne pouvons qu'enregistrer avec satisfaction ce résultat en raison de l'importance de ces dépenses qui représentent à elles seules près de 50 % du budget du L.O.S.C.

Cette régression paraît cependant anormale en une période d'augmentation permanente des salaires. Il serait peut-être utile de connaître si elle résulte d'une réduction des effectifs ou de la valeur moindre des joueurs actuels.

2^o) Autres charges. En raison du sens de l'évolution de la conjoncture économique, l'augmentation constatée pour la plupart de ces dépenses ne semble pas exagérée. Toutefois, certaines remarques s'imposent en ce qui concerne les postes suivants :

a) loyers des terrains "Ville de Lille" : la dépense réglée au titre de la saison I960-I96I, représente la contribution de 7 % versée par le L.O.S.C. sur le produit des recettes encaissées depuis sa mise en application, savoir :

Ier semestre I960 (saison I959-I960)	652.042
2 ^o semestre I960 (saison I960-I96I)	
Ier semestre I96I (saison I960-I96I)	2.102.500
Frais d'enregistrement.....	<u>II.368</u>
	<u>2.765.910</u>

.../.

La somme de 1.203.642 francs reprise au bilan précédent devrait, en conséquence, ne refléter qu'une prévision de dépense pour la saison considérée et non pas le montant d'une dépense réglée, celle-ci étant comprise dans le chiffre de 2.765.910 ci-dessus repris.

Si cette supposition était confirmée, il s'en suivrait une réduction d'autant du montant des dépenses de la saison 1959-1960.

b) la rubrique divers en raison de l'importance de l'augmentation enregistrée (415.020 francs) devrait pouvoir faire l'objet de justifications.

c) nous constatons enfin d'heureuses compressions pour certaines catégories de dépenses, mais aucun élément ne nous permet d'en connaître les raisons (loyers terrains annexes -200.000- Frais de banque et notaire -655.178- Matériel -224.II6-).

3^e) Dépenses inhérentes aux membres du L.O.S.C. - Augmentation sensible (plus de 50 %) des dépenses "Pharmacie-Docteurs" et "Essais de joueurs". Par contre, diminution dans une même proportion du poste "Assurances".

L'ensemble des dépenses de cette nature est d'ailleurs en régression de 9 % environ.

4^e) Autres dépenses - Comme nous l'avons déjà signalé, les dépenses et frais de matches déductibles du produit des recettes enregistrent une sérieuse augmentation due en grande partie au match amical Lille-Porto (2.184.249 Frs).

x x x

L'examen des dépenses prouve l'effort incontestable entrepris par le L.O.S.C. en vue d'assurer une saine gestion du club et l'étude du compte d'exploitation à laquelle il vient d'être procédé confirme cette impression favorable.

Elle a, en effet, permis d'enregistrer un déficit qui ne s'est aggravé que de 1.531.534 francs par rapport à la saison précédente.

Si nous tenons / c'est en fait compte de la recette exceptionnelle de 8.742.127 Frs non reconduite cette année, une régression de 8.742.127 - 1.531.534 = 7.210.593 Frs du déficit que nous devons constater comparativement à la saison 1959-1960.

Ce résultat nous conduit à admettre, sous les réserves mentionnées au cours du rapport, le compte d'exploitation de 1960-1961 présenté par le L.O.S.C.

Nous croyons devoir, toutefois, encore rappeler qu'il est regrettable qu'un bilan n'ait été dressé à l'appui du compte d'exploitation permettant de connaître les moyens utilisés pour la couverture des déficits.

En effet, depuis la création de la commission de contrôle en 1959, nous avons eu à connaître les déficits suivants :

Saison 1958-1959	13.245.647
Saison 1959-1960	23.082.268
Saison 1960-1961	<u>24.613.802</u>
Soit au total	<u>60.941.717</u>

pour lesquels le L.O.S.C. s'est vu attribuer par la Ville les sommes suivantes :

.../.

- II -

Subventions.-

-Délibération du C.M. N° 60/3048 du 11.7.1960	=	15.000.000
" " " " N° 61/3004 du 17.3.1961	=	<u>10.000.000</u>
		25.000.000

Avance de trésorerie.-

-Délibération du C.M. N° 60/3050 du 17.6.1960	=	<u>5.000.000</u>
	Total	<u>30.000.000</u>

Enfin, nous souhaiterions qu'il soit tenu compte de notre demande sollicitant la transmission du compte d'exploitation dans des délais beaucoup plus courts.

Hôtel de Ville, le 14 Décembre 1961
3ème division - 1er bureau

A. VILLETTÉ

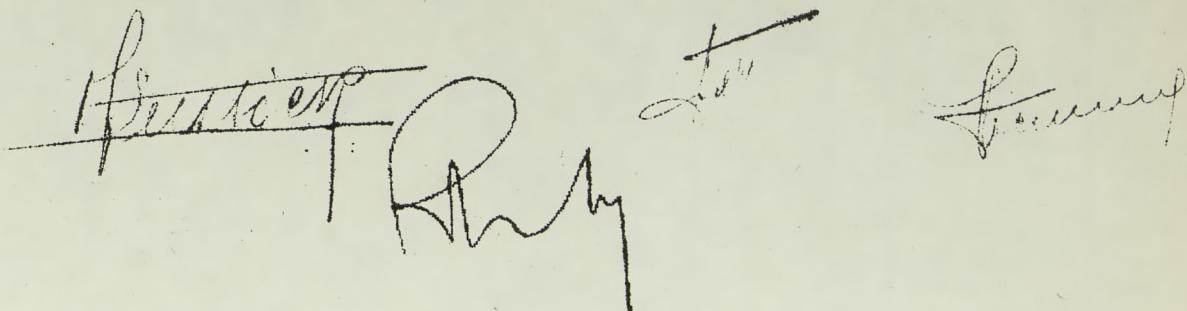
Vu, la Commission de Contrôle,

J. LUSSIEZ

R. LETIERCE

J. CHIMOT

G. TRICOTTEUX



ASSOCIATION SPORTIVE
"LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB"



COMMISSION DE CONTROLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU MERCREDI 9 JANVIER 1963

La Commission de Contrôle créée par délibération du Conseil Municipal du 7 Juillet 1959, N° 59-2-111, approuvée par M. le Préfet du Nord, le 3 Octobre 1959, s'est réunie à l'Hôtel de Ville, Salle de réunions du Cabinet des Adjoints, le mercredi 9 Janvier 1963, à 10 heures.

ETAIENT PRESENTS :

M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire, Président;
DE CALUWE, Chef de la 3ème Division;
TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division.

ASSISTAIENT EGALLEMENT A LA REUNION :

M. DENIS, Président du L.O.S.C.;
LECLERCQ, Trésorier du L.O.S.C.;
PITRA, Vice-Président du L.O.S.C.;
DESCAMPS, Chef du 1er Bureau de la 3ème Division;
EDME, Rédacteur du Bureau des Sports.

ETAIT EXCUSE :

M. LETIERCE, Chef de Division à la Préfecture du Nord.

Monsieur LUSSIEZ ouvre la séance à 10 heures et salue Messieurs les Administrateurs du L.O.S.C.

Un exemplaire du rapport établi par les Services Financiers, après examen, du compte d'exploitation adressé le 16 Novembre 1962 par M. le Trésorier du L.O.S.C., est remis à chacun des membres de la Commission.

M. le Chef de la 3ème Division regrette de nouveau, l'envoi tardif de ce document et insiste pour que sa transmission soit effectuée avant fin Septembre.

Il souhaiterait en outre que cet envoi soit complété par un bilan financier ainsi que demandé à plusieurs reprises également.

M. DENIS assure qu'une suite favorable sera désormais réservée à ces requêtes.

Il souligne que la situation financière du L.O.S.C. demeure, de même que pour tous les clubs autorisés à constituer une équipe de joueurs professionnels, extrêmement difficile.

... / ...

... / ...

Par suite d'indisponibilités de quelques joueurs de classe, malades ou blessés, le L.O.S.C. n'a pu, jusqu'ici, effectuer le redressement espéré en début de saison.

M. LUSSIEZ relève la diminution enregistrée sur les recettes "Championnat 2ème Division" et la Commission note cependant que la situation financière du L.O.S.C. n'est guère plus défavorable que celle de l'exercice 1960-1961.

M. DENIS souhaiterait pouvoir organiser plusieurs rencontres en "nocturne", seule source de recettes importantes et ne désespère pas de voir le L.O.S.C. retrouver sa prospérité d'autan.

Le Président adresse ses remerciements aux Services Financiers qui ont produit un rapport très complet sur la situation du L.O.S.C. - Saison 1961-1962.

Il forme en outre, des voeux pour que le grand club lillois puisse surmonter les difficultés qui l'assaillent présentement et dans l'immédiat, souhaite que les compétitions en cours lui procurent le meilleur classement.

Séance levée à 12 heures.

VILLE DE LILLE

3ème Division
1er Bureau

LILLE OLYMPIQUE SPORTING CLUB

Commission de contrôle - Exploitation 1961/62

Examen de la situation financière

Le compte d'exploitation du Lille Olympique Sporting Club, relatif à la saison 1961/62, est parvenu aux services financiers le 16 Novembre 1962, c'est-à-dire à une période de l'année particulièrement chargée pour ces services.

Il a pu cependant faire l'objet d'un examen dans des délais normaux, mais il faut regretter, de nouveau, l'envoi tardif de ce document et insister derechef pour que sa transmission soit effectuée, comme cela avait déjà été promis par M. LECLERCQ, Trésorier du L.O.S.C., avant la fin septembre.

oo

Nous avons cru devoir conserver, pour la présentation du compte d'exploitation, la forme comparative utilisée les années précédentes, les tableaux étant assortis de commentaires destinés à éclairer ou à souligner les particularités de certaines rubriques.

Détail des tableaux annexes :

- N° 1 Ventilation des rencontres par nature
- N° 2 Balance générale des opérations financières

A) RECETTES

- N° 3 Etat détaillé des recettes
- N° 4 Récapitulation générale des recettes

B) DEPENSES

- N° 5 Etat détaillé des dépenses
- N° 6 Récapitulation générale des dépenses et rappel des opérations (déficit de gestion), observations et conclusion.

TABLEAU N° 1 - VENTILATION DES RENCONTRES PAR NATURE

	Saison 1960/61	Saison 1961/62	en plus	en moins
Championnat de France (LILLE)	18	18	:	:
" " " (Extérieur)	18	18	:	:
Coupe DRAGO - Coupe de FRANCE	8	6		2
Matches "levers de rideau"	9	14	5	:
Matches amicaux	15	17	2	:
Matches amateurs	10	19	9	:
	78	92	16	2
En plus				<u>14</u>

TABLEAU N° 2 - BALANCE GENERALE DES OPERATIONS FINANCIERES

	Saison 1960/61	Saison 1961/62
Recettes	517.845,66	717.339,10
Dépenses	763.983,68	904.856,66
Solde débiteur	246.138,02	187.517,56
Créances non encore réglées	-	49.918,56
	246.138,02	237.436,12
Réduction du déficit par rapport à 1960/61		8.701,90
	246.138,02	246.138,02

. / ...

A) RECETTES

TABLEAU N° 3

	Saison 1960/61	Saison 1961/62	en plus	en moins
I) <u>Championnat de France</u>				
a) <u>Rencontres à Lille</u>	18	18		
Recette	330.037,60	316.010,96		14.026,64
Moyenne de recette par match	18.335,—	17.556,—		779,—
Recette la plus élevée	36.339,40	37.335,65	996,25	
	(BOULOGNE)	(VALENCIENNES)		
Recette la moins élevée	8.106,20	7.431,90		674,30
	(C.A. PARIS)	(C.A. PARIS)		
Recette totale revenant au L.O.S.C.	195.030,08	172.329,51		22.700,57
Pourcentage sur recettes brutes	60 %	55 %		5 %
(taux arrondi)				
Moyenne recette nette par match	10.835,—	9.574,—		1.261,—
b) <u>Rencontres à l'extérieur</u>	18	18		
Part L.O.S.C. plus forfait	85.483,33	105.834,09	20.350,76	
Moyenne par match (chiffre arrondi) ...	4.749,—	5.880,—	1.131,—	
Part la plus élevée	8.409,23	13.370,05	4.960,82	
	(C.O.R.T.)	(VALENCIENNES)		
Part la moins élevée	300.000,—	4.000,—		
	(Divers)	(Divers)		
L'examen des recettes qui viennent d'être détaillées permet de constater une légère diminution des recettes (4 %), en ce qui concerne les matches ayant eu lieu à LILLE. Au contraire, les matches à l'extérieur ont produit une recette nette (part L.O.S.C.) en augmentation de 12 % environ sur le chiffre correspondant de la saison 1960/61.				
Bien que la part revenant au L.O.S.C. sur les recettes perçues pour les matches à l'extérieur soit encore très inférieure au chiffre des recettes nettes produites par les rencontres au stade Henri JOORIS, son pourcentage se trouve relevé, par rapport à la saison précédente, de 43 % à 60 % environ.				
II) <u>Autres compétitions et rencontres</u>				
a) <u>Coupe DRAGO - Coupe de FRANCE</u>	8	6		2
Part du L.O.S.C.	35.188,40	23.122,42		12.065,98
Moyenne par match	4.398,55	3.853,74		544,81
Dépenses en atténuation	3.110,98	2.581,76		759,22
Soit une moyenne par match de	417,62	430,29	12,67	

/...

	Saison 1960/61	Saison 1961/62	en plus	en moins
b) <u>Matches amicaux</u>	I5	I7	2	
Part L.O.S.C.	75.029,92	96.102,96	21.073,04	
Recettes nettes	110.660,97	139.745,68	29.084,71	
Moyenne par match	7.377,40	8.220,30	842,90	
Frais en atténuation	35.631,05	43.642,72	8.011,67	
Soit une moyenne par match de	2.375,40	2.567,22	191,82	
(un seul match en déficit : DORIGNIES = I.973,70 recette la plus élevée : REIMS = 23.831,37				
c) <u>Matches en lever de rideau</u> par équipes secondaires	9	I4	5	
Part L.O.S.C.	10.636,34	I7.237,99	6.601,65	
Recettes nettes	10.932,74	I7.747,29	6.814,55	
Moyenne par match	I.214,75	I.267,66	52,91	
Frais en atténuation	296,40	509,30	212,90	
Soit une moyenne par match de	32,93	36,38	3,45	
d) <u>Matches amateurs</u>	I0	I9	9	
Part L.O.S.C.	435,13	3.035,75	2.600,62	
Recettes nettes	I.187,40	4.311,—	3.123,60	
Moyenne par match	I18,74	226,89	108,15	
Frais en atténuation	752,27	I.275,25	522,98	
Soit une moyenne par match de	75,23	67,12	8,11	
(4 rencontres déficitaires - Le déficit le plus élevé : BULLY = 94,70 le moins élevé : BRUAY = 8,—				
Recette la plus élevée (500 NF.) SIN.LE.NOBLE et AIRE).				
III) <u>Abonnements</u>	39.775,—	41.900,—	2.125,—	
IV) <u>Autres recettes</u>				
Remboursement sur frais	8.532,98	I0.232,61	I.649,63	
Coupes - Péréquation	5.446,56	I9.609,32	I4.I62,76	
Prestations Sécurité Sociale	7.184,84	I1.045,I6	3.860,32	
Récupération $\frac{1}{2}$ taxes	7.816,01	3.060,27		4.755,74
Mutations		75.297,50	75.297,50	
Souscription		32.280,—	32.280,—	
Retenues pour Sécurité Sociale	9.575,34	I0.824,25	I.248,91	
Subvention Ville de LILLE 1962		50.000,—	50.000,—	
Intérêts bancaires	982,01			982,01
	39.587,74	2I2.349,II	I78.499,I2	5.737,75
Soit en plus				I72.761,37

TABLEAU N° 4 - RECAPITULATION GENERALE DES RECETTES

Désignation	:Nbre : de matc.:	Saison I960/61	:Nbre : de matc.:	Saison I961/62	: en plus :	: en moins :
I) Championnat de France	: 36 :	280.513,41	: 36 :	278.163,60	:	2.349,81
II) Autres compétitions	: 42 :	157.969,51	: 56 :	184.926,39	: 26.956,88	:
III) Abonnements	:	39.775,—	:	41.900,—	: 2.125,—	:
IV) Autres recettes	:	<u>39.587,74</u>	:	<u>212.349,11</u>	: <u>172.761,37</u>	:
	:	517.845,66	:	717.339,10	: 201.843,25	2.349,81
soit en plus	:		:			<u>199.493,44</u>

De l'examen des chiffres qui viennent d'être énoncés, il apparaît que les recettes générales sont en augmentation par rapport à celles enregistrées pour la saison précédente en raison de la comptabilisation de certaines recettes de caractère exceptionnel.

Cependant, une diminution est enregistrée sur les recettes "Championnat 2ème Division".

En ce qui concerne les recettes des rencontres "Coupe de FRANCE et Coupe DRAGO", une diminution est bien enregistrée pour l'exercice I961/62, mais il convient de souligner que 6 matches seulement ont été disputés contre 8 la saison précédente. La moyenne de recette, par rencontre, est du reste en légère augmentation, ce qui confirme la remontée, lente peut-être mais certaine, du club lillois dans l'audience des spectateurs.

A noter également, les résultats des matches "amicaux", "amateur" et de "leviers de rideau" (50 rencontres contre 34 en I960/61), où la moyenne de recette par rencontre accuse une augmentation relativement appréciable.

Les autres recettes sont en très sensible augmentation sur le chiffre correspondant de la saison I960/61. Mais il faut souligner que la quasi totalité de la plus value enregistrée découle de postes qui ne figurent pas au compte de l'exercice précédent, à savoir :

- 1 ^o) mutations	75.297,50 NF.
- 2 ^o) souscription:	32.280,— NF.
- 3 ^o) subvention Ville de Lille	50.000,— NF.
TOTAL . . .	<u>157.577,50 NF.</u>

Il s'agit de recettes de caractère exceptionnel et aucun optimisme ne saurait être tiré de cette constatation.

. / ...

B) DEPENSES

TABLEAU N° 5 -

	Saison 1960/61	Saison 1961/62	en plus	en moins
<u>Salaires et Primes</u>				
Salaires et primes (professionnel)				
plus charges sociales	368.906,31	397.163,58	28.257,27	
Moyenne des salaires par match officiel (chiffres arrondis)	(369.000,--) 44	(397.000,--) 42		
	8.390,--	9.450,--		
Moyenne des salaires au total	(369.000,--) 59	(397.000,--) 59		
	6.250,--	6.730,--		
Comparativement aux salaires et primes alloués à l'équipe professionnelle le produit des recettes nettes encaissées est insuffisant pour couvrir ces dépenses.				
<u>Dépenses diverses</u>				
Salaires secrétariat	23.054,--	24.018,--	964,--	
Salaire du gardien de stade	5.780,--	6.898,73	1.118,73	
Loyer des terrains :				
a) Ville de Lille	27.659,10	254,28		27.404,82
b) Terrains annexes	4.500,--	4.500,--		
Frais de bureau	1.339,55	1.041,08		298,47
Impôts directs (patente et contributions)	3.187,--	10.748,93	7.561,93	
Poste et téléphone	6.982,47	5.445,33		1.537,14
Divers (dons, réceptions, frais de déplacement, remboursements)	24.087,08	28.398,28	4.311,20	
Frais de banque et notaire	729,45	8.090,61	7.361,16	
Charbon, électricité, eaux	5.701,13	2.992,51		2.708,62
Matériel	1.179,65	1.955,02	775,37	
Equipements (entretien)	1.656,85			1.656,85
Equipements (achats)	12.649,35	7.726,40		4.922,95
Frais de déplacement (prof. et amateur)	48.334,96	45.386,39		2.948,57
Frais de séjour " " " "	7.638,31	8.378,64	740,33	
Assurances " " " "	6.195,44	12.241,98	6.046,54	
Pharmacie - Médecins	7.495,65	7.869,10	373,45	
Essais de joueurs	4.299,30	3.815,60		483,70
à reporter :	I92.469,29	I79.760,88	29.252,71	41.961,12

. / ...

	Saison 1960/61	Saison 1961/62	en plus	en moins
reports :	I92.469,29	I79.760,88	29.252,71	41.961,12
Dépenses d'organisation pour matches .	I7.235,67	I9.585,88	2.350,21	
Dépenses et frais de matches	40.020,70	48.009,03	7.988,33	
Abonnés - Invitations	32.242,02	32.774,65	532,63	
Frais pour équipes amateurs	95.202,39	74.570,84		20.631,55
Impôt spécial - Fonds de développement économique et social	7.907,30			7.907,30
Remboursement sur prêt (dont Ville de Lille 10.000)	I0.000,—	I2.000,—	2.000,—	
Mutation joueurs		I40.991,80	I40.991,80	
Totaux des dépenses diverses :	395.077,37	507.693,08	I83.II5,68	70.499,97
soit en plus				<u>II2.6I5,71</u>

TABLEAU N° 6 - RECAPITULATION DES DEPENSES

	Saison 1960/61	Saison 1961/62	en plus	en moins
Salaires et primes (professionnels) .	368.906,31	397.163,58	28.257,27	
Dépenses diverses	<u>395.077,37</u>	<u>507.693,08</u>	<u>II2.6I5,71</u>	
	763.983,68	904.856,66		
Soit en plus			<u>I40.872,98</u>	
RAPPEL DES RECETTES	517.845,66	7I7.339,10	I99.493,44	
TOTAL DES DEPENSES	763.983,68	904.856,66	I40.872,98	
DEFICIT	<u>246.I38,02</u>	<u>I87.5I7,56</u>		<u>+58.620,46</u>

+ Ce chiffre ne tient pas compte :

a) des créances, pour un montant de 49.9I8,56 NF., qui restent à régler au titre de la saison 1961/62, à savoir :

- Mutation joueur Jacquet 20.000,— NF.
- Loyers échus dus à la Ville ... I9.9I8,56 NF.
- Avance remboursable (Ville) ... I0.000,— NF.
(échéance 22.9.1962)

b) des sommes restant dues sur les avances consenties par la Ville, soit :
80.000,— NF.

Les opérations détaillées ci-avant appellent les observations suivantes :

1^e) Salaires et primes (professionnels)

Une augmentation sensible de la dépense est constatée (en plus 28.257,27 NF.). Le montant de ces dépenses représente à lui seul 44 % du budget de la saison 1961/62 (contre 50 % en 1960/61), mais il ne faut pas inférer, de cette diminution en pourcentage, une diminution relative des dépenses de l'espèce étant donné la plus-value importante des dépenses pour l'exercice 1961/62.

Il serait utile de connaître si elles ne sont pas motivées par une revalorisation des salaires- les raisons de cette augmentation.

2^e) Autres charges

Aucune remarque en ce qui concerne le poste salaires (administratif et gardiennage). L'augmentation constatée doit correspondre, sans doute, à une revalorisation normale.

Pour ce qui est du poste "loyers des terrains Ville de Lille", l'écart sensible entre les rubriques correspondantes des deux saisons est expliqué par le fait que la Ville de Lille a consenti, par suite des difficultés de trésorerie du L.O.S.C., et à sa demande, de reporter au 31 Décembre 1963, le règlement des échéances des 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet 1962 dues à ce titre (délibération n° 62/I23 du 8 Novembre 1962). Cette créance de la Ville (19.918,55 NF.) est du reste reprise dans la balance des opérations et comprise dans le déficit de la saison 1961/62.

Le poste "impôts" qui passe de 3.187,— NF. en 1960/61 à 10.748,98 en 1961/62, en augmentation, en conséquence, de 7.561,93 NF., devrait être détaillé, de même que le poste "divers" encore en augmentation sensible (4.311,20 NF.). A cette rubrique, pour la saison 1960/61 une augmentation à peu près identique (4.150,20) était accusée.

Quelques compressions sont cependant enregistrées : "frais de bureau" (-298,17) "postes et téléphones" (-1.537,14) "charbon , électricité, eaux" (-2.708,62). S'il s'agit bien de compressions de dépenses, le résultat est à l'actif de l'association.

Pas de remarques particulières sur les dépenses inhérentes aux membres du L.O.S.C. (déplacements, séjour, assurance, etc ...).

Les variations en plus ou en moins, se compensent dans l'ensemble (en diminution de 3 % environ sur 1960/61).

A noter cependant que le poste "entretien d'équipements" n'est pas repris au compte de 1961/62. Faut-il en déduire que cet entretien n'est plus assuré ?

Une dépense (dont la rubrique ne figurait pas au compte de 1960/61) est constituée par les mutations de joueurs (140.991,80 NF.). Cette dépense n'est pas détaillée.

oo

En conclusion de cette étude, on peut affirmer que la situation financière du L.O.S.C. n'est pas plus défavorable que celle de l'exercice précédent, puisque ledéficit de la dernière saison (237.436,12 NF.) est en diminution sur celui accusé en 1960/61 (246.138,02 NF.), soit en moins 8.701,90 NF.

. / ...

Toutefois, si l'on considère, d'une part, les recettes exceptionnelles qu'ont produites :

1^o) les mutations de joueurs 75.297,50 NF.
2^o) la souscription 32.280,— NF.
3^o) la subvention de la Ville 50.000,— NF.

soit au total 157.577,50 NF.

et, d'autre part, la dépense reprise au titre des mutations de joueurs (140.991,80 NF.), soit une plus-value, après contraction, de 16.585,70 NF., on en déduit que cette amélioration -dans le sens d'une diminution du déficit- est plus apparente que réelle.

Par ailleurs, il serait intéressant de connaître le bilan de l'organisme arrêté à la saison 1961/62. La production de ce document (souhaitée à plusieurs reprises) permettrait de connaître les moyens utilisés ou envisagés pour la résorption des déficits dont le montant atteint, depuis la saison 1958/59 (période qui a vu la création d'une commission de contrôle) le chiffre de 847.647,89 NF. (déficit 1961/62 compris).

Enfin, il est insisté à nouveau pour que la transmission, aux fins d'examen et de contrôle, des comptes de chaque saison, soit faite dans des délais raisonnables et en tout état de cause, avant le 30 Septembre.

Hôtel de Ville, le 7 Décembre 1962

Vu, le Chef de la 3ème Division,

3ème Division - 1er Bureau

E. DE CALUWE

J. DESCAMPS

Vu, la Commission de Contrôle,

J. LUSSIEZ

R. LETIERCE

E. DE CALUWE

G. TRICOTTEUX